



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Relogement des étudiants Crous pendant la période jeux Olympiques

Question écrite n° 9613

Texte de la question

M. Guillaume Vuilletet appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur une situation préoccupante pour les étudiants boursiers en Île-de-France, notamment ceux qui résident dans les logements du Crous. En effet, ces derniers ont reçu un courrier indiquant qu'ils devaient impérativement quitter leur logement avant le 30 juin 2024 afin de laisser la place à des athlètes, délégations ou partenaires pendant les jeux Olympiques de Paris 2024. Ces logements seront réquisitionnés pendant l'été pour accueillir des personnes mobilisées pour l'évènement, ce qui suscite de vives réactions de la part des syndicats étudiants. Dans ce contexte, le Crous a affirmé que les étudiants qui souhaitent rester en Île-de-France l'été 2024 seront relogés et que ceux dont le bail est renouvelé retrouveront bien leurs logements à la rentrée de septembre. Cela est effectivement essentiel. Les étudiants et notamment les étudiants ultramarins ou étrangers, restent en région parisienne pendant la période estivale faute d'alternatives abordables. Les coûts particulièrement élevés des transports aériens rendent la mobilité difficilement accessible pour eux. Il se demande s'il est possible de garantir, comme cela a été annoncé par le Crous, que l'ensemble des étudiants concernés puissent être relogés pendant toute la période des jeux Olympiques.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Vuilletet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9613

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juillet 2023](#), page 6026

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)